

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la **générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la **Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Limousin
80 avenue Baudin
87000 Limoges
05 55 08 17 52
limousin@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE CORRÈZE

1 Place de la Mairie
19800 Corrèze
05 55 21 25 21
mairie.correze@wanadoo.fr
www.mairie-de-correze.fr



ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE CORRÈZE ET SES ENVIRONS

1 Place de la Mairie
19800 Corrèze
05 55 21 21 00
contact@correze-histoire-patrimoine.fr
www.correze-histoire-patrimoine.fr

► Nos partenaires



FONDATION



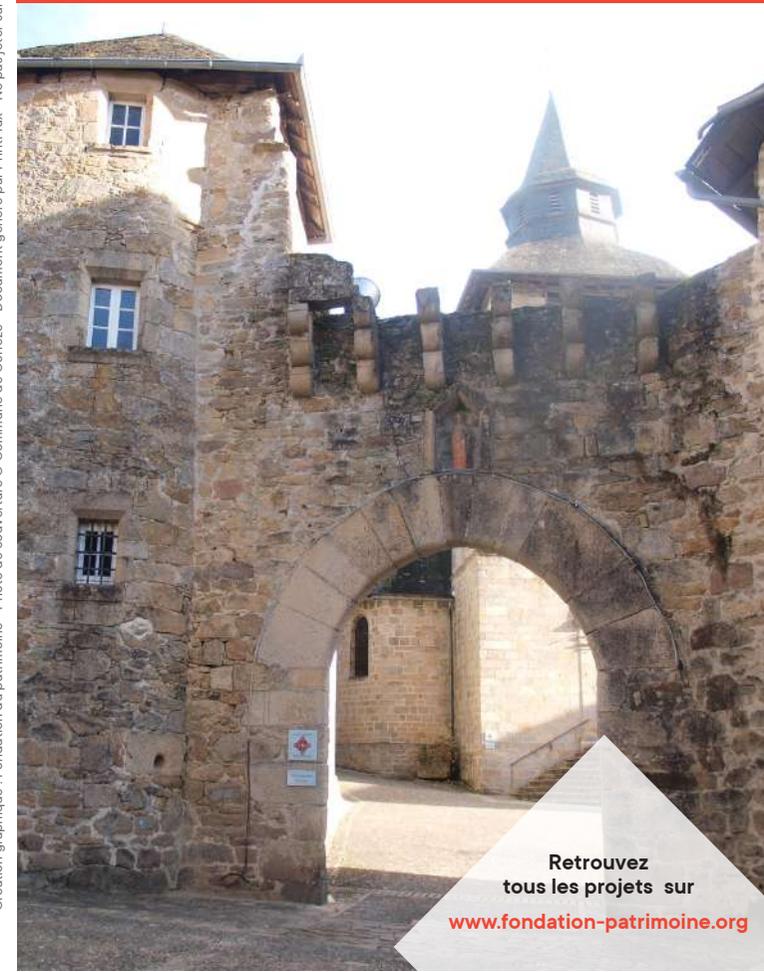
► **JE DONNE !**

Pour la restauration des

Monuments de Corrèze

CORRÈZE (19)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Corrèze - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegarder les monuments emblématiques de Corrèze

◆ LE PROJET

En 2017, la commune de Corrèze a fait réaliser un **diagnostic complet de l'ensemble de ses édifices inscrits** (église Saint-Martial, chapelle des Pénitents Blancs et porte Margot). À la suite de cela, **une mission a été confiée à un architecte du patrimoine** pour assurer la mise en valeur de ces trois monuments. L'état sanitaire a confirmé par ailleurs la **nécessité de travaux de restauration importants**, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments, qui vont être **réalisés en trois tranches distinctes**. Un tel **phasage des travaux** permettra en effet de laisser un **lieu de culte toujours disponible** pour les différentes manifestations culturelles, tout en **assurant à la commune un équilibre financier** sur l'ensemble de l'opération.

◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'**église Saint Martial**, dont les origines remontent au XII^{ème} siècle, a **subi de multiples reconstructions** comme celle du clocher au XIV^{ème} siècle et XVII^{ème} siècle, ou adjonctions, telle la sacristie et trois chapelles latérales au XVII^{ème} siècle ainsi que l'extension nord au XIX^{ème} siècle ; elle est inscrite depuis 1972. **La chapelle des Pénitents blancs**, construite au XVIII^{ème} siècle, **inscrite depuis 1988**.

Quant à **la porte de la ville, dite porte Margot**, elle date du XV^{ème} siècle et figure parmi l'inventaire supplémentaire des **monuments historiques depuis 1927**.

◆ LA MOBILISATION

Ces travaux constituent une **lourde charge pour le budget communal**. C'est pourquoi le conseil municipal de la commune de Corrèze, par l'intermédiaire de **l'association Histoire et Patrimoine de Corrèze et ses environs**, dont les buts sont la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine local, a décidé de faire appel à la Fondation du Patrimoine, afin de **lancer un appel aux dons**. Celui-ci est **ouvert à tous**, habitants, entreprises, associations et amis de la commune de Corrèze. **Tout don est important** et significatif de son attachement à la commune.

Montant des travaux	1,2 millions d'euros
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	2nd semestre 2021

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Monuments de Corrèze

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/76215
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de : **Fondation du patrimoine - Monuments de Corrèze**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Corrèze